



## 14ème législature

<b>Question N° : 93319</b>	De <b>Mme Isabelle Le Callennec</b> ( Les Républicains - Ile-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > soins et maintien à domicile	<b>Analyse</b> > développement. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : <b>16/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>11/10/2016</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'hospitalisation à domicile. Le rapport préconise de « réaliser des évaluations médico-économiques de l'hospitalisation à domicile par rapport aux prises en charges hospitalières conventionnelles et à différents autres types de prise en charge extra-hospitalière en ville ». Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.